

Société Civile Professionnelle de vétérinaires N°Ordinal 504495
Drs LALLEMENT - LE ROUX - CONQUERANT
4 Rue Joseph Sauveur
La Roche Bernard
56130 NIVILLAC

Téléphone 02.99.90.60.98
Fax 02.99.90.60.82

e-mail: clinique-argwilen@veterinaire.fr

OBJET: Renouvellement

Convention sur la prise en charge
des animaux errants TARIFS 2016
Commune de NIVILLAC



Nivillac le 28/01/2016

Monsieur le Maire,

Nous avons établi en l'an 2015 une convention sur la prise en charge par notre clinique des animaux errants sur votre commune pour la garde et l'euthanasie (autorisation requise de Mr le Maire) au terme du délai de garde obligatoire (8 jours ouvrés des animaux errants capturés). Cette convention est reconduite chaque année sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie.

Sachant que la commune de Nivillac a passé une convention avec le refuge de Ploeren pour le suivi de tous les animaux errants trouvés sur la commune, nous vous proposons de renouveler notre convention pour éventuellement palier à toutes les situations, pour vous assurer la prise en charge des animaux en attente d'être redirigés vers le refuge ou d'être récupéré par leur propriétaire si l'animal est identifié.

En ce qui concerne l'enlèvement des cadavres, nous avons reconduit l'accord passé avec la Compagnie d'incinération des animaux familiers « INCINERIS ».

PENSION : la journée (garde de 8 jours ouvrés : loi du 22.12.1998)

En 2016 nous avons simplifié les frais de prise en charge :

Pension chat errant 8.33€ HT soit 10€ TTC / jour

Pension chien errant 12.50 HT soit 15€ TTC / jour

EUTHANASIE

Animal < 10 kg 16,00 € HT

Animal de 10 à 20 kg 18,50 € HT

Animal > 20 kg et < 30 kg 19,50 € HT

Animal de plus 30 kg 22,00 € HT

ENLEVEMENT DES CADAVRES: incinération collective INCINERIS

Tarif par animal 22.90 HT + 2,00 H.T. (frais de gestion et réfrigération) pour chat - chien - divers (renard, putois, furet, ...) quelque soit le poids soit un total HT de 24,90€

Pour les NAC (lapins, oiseaux) depuis novembre 2006 l'incinération est payante : 13 + 2.00 (frais de réfrigération) soit 15,00 HT €

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir prendre connaissance de ces tarifs pour l'année 2016 et de nous faire part de la décision de votre conseil municipal.

Par ailleurs nous vous informons que nous avons dénoncé les conventions avec les mairies d'Herbignac, Camoël et Marzan. Nous réservons uniquement à partir du 1er mars 2016, l'accueil des animaux errants aux communes de la Roche-Bernard et de Nivillac mais la clinique reste toujours ouverte pour tous les soins à prodiguer à tout animal blessé ou en souffrance sur toutes les communes.

Notre service de garde est assuré en permanence.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE AR GWILEN
S.C.P. de vétérinaires N° Ordinal 504495
Dr J. Chr. LALLEMENT
Dr E. LE ROUX
Dr J. CONQUERANT
4 Rue Joseph Sauveur
56130 NIVILLAC - La Roche Bernard
TEL.: 02-99 90 60 98